

8. Mission d'accompagnement à maîtrise d'ouvrage (sous réserve)
 - ✓ **Ressources humaines**
9. Renouvellement de contrat d'accroissement temporaire d'activité (sous réserve)
 - ✓ **Béguinage**
10. Point d'avancement du projet de béguinage
 - ✓ **Commerce - service**
11. Installation d'un distributeur de baguettes
12. Affaires diverses

////////////////////////////////////

Lotissement Les Grands Jardins II : point d'avancement des travaux

Monsieur le Maire rend compte de l'avancement des travaux de viabilisation du lotissement Les Grands Jardins II. La pose du réseau assainissement est achevée.

Les travaux de viabilisation devraient se terminer fin janvier – début février.

////////////////////////////////////

Lotissement Les Grands Jardins II : signature du devis pour l'aménagement des noues – mise en place de drains (22.83)

Comme évoqué lors de la séance du 16 novembre dernier, des travaux supplémentaires doivent être réalisés pour l'aménagement des noues dans le lotissement Les Grands Jardins II.

L'entreprise LUC DURAND a transmis un nouveau devis pour un montant de 9 346,10 euros hors taxes, soit 11 215,32 euros toutes taxes comprises.

Il est demandé au conseil municipal de valider ce devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide** le devis de LUC DURAND pour un montant de 9 346,10 € HT, soit 11 215,32 € TTC
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis

////////////////////////////////////

Aménagement de voirie en entrée de village : création d'une zone multimodale – demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) et/ou Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) (22.84)

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et/ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2023 le projet susceptible d'être éligible est :

- 1- **Aménagement de voirie en entrée de village : création d'une zone multimodale**

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité :

- **Approuve** la décision modificative suivante

| Imputation | Dépenses d’investissement | Recettes d’investissement |
|-------------|---------------------------|---------------------------|
| Compte 1311 | + 900,00 € | |
| Compte 1321 | | + 900,00 € |

////////////////////////////////////

Evolution du budget électricité et chauffage – 2021/2022

Monsieur le Maire informe les élus de l’évolution du budget électricité et chauffage entre 2021 et 2022 en raison de l’inflation.

Pour mémoire, le contrat de fourniture d’électricité avec EDF pour le groupe scolaire (école + Maison du Temps Libre) a été renouvelé au 1^{er} janvier 2022 pour 3 ans. Lors de la signature de ce contrat en décembre 2021, le constat avait été le suivant : les prix avaient fortement augmenté, ce qui entraînait une augmentation allant jusqu’à 157 % pour le tarif « heures pleines hiver » ; 8,704 c€/kWh en 2021 contre 22,38 c€/kWh en 2022.

Malgré les augmentations tarifaires, le budget électricité de la commune sur la même période entre 2021 et 2022 est stable, notamment en raison du contrat signé en 2021 (avant l’envolée des prix), une utilisation des locaux moins importante, une réduction de la durée d’allumage de l’éclairage public et des températures plus douces à l’automne 2022.

Concernant les granulés bois pour le réseau de chaleur mairie – Maison pour Tous – auberge, la dernière livraison datait de décembre 2021. Le prix TTC était alors de 321 € la tonne. Aujourd’hui, le prix TTC est passé à 575 € la tonne : augmentation de 80 %.

////////////////////////////////////

Point sur la masse salariale 2022

La masse salariale a évolué entre 2021 et 2022. Sur la même période, janvier à novembre, le montant dépensé au chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés est passé de 162 048,22 euros à 200 063,91 euros. En retirant les remboursements de l’Association de Maires Ruraux de la Sarthe, de l’assurance pour les congés maternité et les indemnités journalières par la Caisse Primaire d’Assurance Maladie, les dépenses 2021 sont réellement de 156 777,22 € et 184 333,83 € pour 2022.

Plusieurs raisons expliquent la hausse de la masse salariale : l’augmentation conséquente des cotisations à l’URSSAF et le passage à la Déclaration Sociale Nominative (DSN), le recrutement d’un agent administratif.

////////////////////////////////////

Subvention à l’Association Culturelle Cantonale au titre de l’année 2021 (22.87)

En revanche, Monsieur le Maire a confirmé que le conseil municipal donnait son accord pour l'installation d'un distributeur de baguettes, sous conditions de la signature d'une convention d'occupation du domaine public et du paiement d'une redevance.

//

Institution du reversement de la part communale de la taxe d'aménagement (22.89)

Vu la délibération n°22.59, révisant le taux communal de la taxe d'aménagement et précisant le reversement pour partie à la communauté de communes du Val de Sarthe,
Vu les articles L 331-1 et L 331-2 du code de l'urbanisme,
Vu l'article 109 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,
Considérant qu'il convient de préciser les conditions du reversement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- **De reverser** l'équivalent de 1 point du produit de la taxe d'aménagement à la communauté de communes du Val de Sarthe,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de reversement avec la communauté de communes du Val de Sarthe

//

Affaires diverses

- Prochaine séance du conseil municipal : mercredi 18 janvier 2023 à 20 heures.
- Restauration du clocher de l'église : L'entreprise GOUGEON doit revenir fin décembre ou début janvier pour finaliser les travaux sur le cadran et le paratonnerre.

La séance est levée à 21h05.

//

Ce compte-rendu comporte les délibérations numérotées de 22.83 à 22.89.

| M. Dominique DHUMEAUX | M. Philippe BERGUES | Mme Marion LE BLAY | M. Maxime BARILLEAU |
|-----------------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| | | | |

| | | | |
|----------------------|-----------------------|----------------------------|---------------------|
| M. Aurélien AUBERT | M. Yoann BEREL | M. Jean-Claude CHAMPION | M. Jean-Luc LOUEDEC |
| | | Absent excusé | |
| M. Laurent NICOLLE | Mme Christine BOUCHER | Mme Emilie GERVAIS | Mme Yolande GUERIN |
| | | | |
| Mme Fanny MAUBOUSSIN | Mme Jocelyne PAVY | Mme Sidonie QUERVILLE | |
| Absente excusée | | Absente excusée | |